

MARTINIQUE

Axe 6 : Compétences transversales

Maîtriser les conditions d'octroi, de mise en œuvre et de suivi de la protection fonctionnelle dans la FPH

Contexte

La mesure 34 du plan pour la sécurité des professionnels de santé, pris en septembre 2023, vise à rappeler aux directeurs d'établissements de santé et services médico-sociaux les bonnes pratiques en matière de protection fonctionnelle pour que ce dispositif soit systématiquement mis en œuvre par les managers, quel que soit le niveau hiérarchique où ils se situent. Cette formation vise donc une meilleure visibilité de l'existence et des conditions d'octroi de la protection fonctionnelle ainsi que la maîtrise de sa mise en œuvre pour contribuer à créer un climat sécurisant pour les agents..

Objectifs

- Comprendre le concept et le cadre juridique de la protection fonctionnelle
- Identifier le champ d'application, les bénéficiaires et les conditions d'octroi de la protection fonctionnelle
- Appréhender les fondamentaux de la responsabilité juridique, de la justice et des acteurs de la protection
- Repérer les mesures pouvant être prises pour la protection fonctionnelle
- Identifier les étapes de mobilisation et les points de vigilance relatifs à la protection fonctionnelle
- Communiquer auprès des agents sur leurs droits en matière de protection fonctionnelle
- Recueillir avec neutralité les témoignages, accompagner avec bienveillance les victimes et les orienter vers les ressources adaptées

Renseignements complémentaires

Durée : 3 jours

Contact : Marie-Annick GINAPÉ 0596421060

Public

L'ensemble des professionnels exerçant des fonctions d'encadrement et les agents des services (RH, juridique ...) chargés de la mise en œuvre de la protection fonctionnelle des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux de la FPH ainsi que les représentants du personnel.

Exercice

2026

Nature

AFR

Organisé par

ANTIDOTE EXPERTISE

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences